



Sud éducation Hérault
23 rue Lakanal
34 090 MONTPELLIER
Tel : 04.67.02.10.32
Mail : syndicat@sudeducation34.org
<http://site.sudeducation34.org/>

Sud éducation Gard/Lozère
6 rue Porte d'Alès
30 000 Nîmes
Tel : 04.66.36.25.70
Mail sudeducation.gard@laposte.net
<http://sudeducationgard.ouvaton.org/>

Sud éducation PO/Aude
10 rue du théâtre
66 000 Perpignan
Tel : 06.84.89.01.17
Mail : sudeducation.66@laposte.net
<http://www.sudeducation66.org/>

DÉCLARATION DE SUD ÉDUCATION LANGUEDOC-ROUSSILLON À LA FPMA DU VENDREDI 22 JANVIER 2016

LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE VICTIME DE L'AUSTÉRITÉ !

Après toutes les annonces ministérielles qui nous promettaient une hausse des créations de postes pour notamment mettre en place la réforme du collège 2016 force est de constater que la réalité est toute autre. En effet alors que les DHG sont arrivées dans les établissements on peut se rendre compte que les créations de postes resteront insuffisantes, ne compenseront pas les suppressions des années précédentes et ne permettront pas aux personnels de travailler dans de bonnes conditions... Si bien que les difficultés du mouvement devraient se poursuivre...

En effet il y a une corrélation directe entre le déficit de créations de postes dans l'Éducation Nationale, qui est aussi victime de la politique d'austérité menée par le pouvoir, et les difficultés éprouvées par les personnels dans leur projet de mobilité professionnelle.

Que le taux global de mutation en 2015 ait été de 55,1 % (près de 60 % chez les certifiés et agrégés) ne doit pas faire perdre de vue que de nombreux collègues restent « satisfaits » par défaut. Parmi eux de nombreux néo-titulaires dont certains renoncent d'emblée à formuler des vœux sur les académies qu'ils souhaiteraient tant elles leur semblent inaccessibles. C'est particulièrement vrai pour une académie très attractive comme celle de Montpellier. De même les statistiques ne peuvent prendre en compte les nombreux collègues titulaires qui ne demandent pas de mutation car ils savent n'avoir « aucune chance ».

Il devient de plus en plus difficile d'avoir droit à une mobilité professionnelle choisie et non subie. C'est précisément le cas pour les collègues ne bénéficiant pas de bonifications particulières, notamment dans l'académie de Montpellier qui est fortement demandée.

De manière générale on constate que si les résolutions de situations familiales entre titulaires deviennent moins problématiques (81 mutés au titre du rapprochement de conjoints sur 97 demandes pour l'académie de Montpellier en 2015), c'est souvent au détriment des collègues célibataires, non pacsé-e-s ou marié-e-s, sans enfant, qui se voient totalement bloqué-e-s. La valorisation des situations familiales difficiles (couples séparés, enfants, etc.) se justifie mais il faut aussi éviter l'inflation des barèmes qui désavantage ceux qui ne disposent d'aucune bonification particulière.

Par ailleurs on peut constater que notre académie est la première pour les bonifications au

titre du handicap avec 126 demandes bonifiées en 2015 sur 1087 au total (contre 805 au total en 2014). L'inflation des demandes au titre du handicap est un révélateur du blocage du mouvement, c'est aussi révélateur d'une dégradation de l'état de santé des personnels enseignants confrontés à des difficultés de plus en plus grandes dans l'exercice de leur métier alors que la médecine de prévention reste indigente.

Enfin nous exprimons de fortes inquiétudes sur les effets de la réforme de l'éducation prioritaire. La refonte des bonifications éducation prioritaire et l'abandon de l'ancien dispositif APV plus avantageux, risque de produire des effets néfastes sur la stabilité des équipes pédagogiques.

En effet comme nous l'avions annoncé l'année dernière on pouvait s'attendre à une forte augmentation des demandes de mutation émanant des collègues en APV/REP. Cela a été le cas en 2015 avec 2591 demandes chez les certifiés et agrégés contre 944 en 2014. C'est plus du double.

Et l'on comprend bien les collègues ! Pour celles et ceux récemment affectés en établissement ex-APV et non REP, cela se traduira par une perte de points car la période de transition n'est prévue que pour les 3 prochaines années. Celles et ceux ayant 1 an d'ancienneté n'atteindront jamais la bonification de 5 ans ! Celles et ceux ayant 2, 3 ou 4 ans d'ancienneté n'atteindront jamais la bonification de 8 ans ! Pour celles et ceux affecté-e-s depuis 5, 7, 8 ans ou plus dans un établissement déclassé, le projet est catastrophique : 0 points en 2017/2018, soit à l'issue de la phase de transition ! Après avoir servi 5 ou 20 ans dans un de ces établissements qui demandent un effort particulier, ils et elles n'auront aucune bonification ! .

De même un collègue, ayant 8 ans et plus d'ancienneté dans un établissement ex-APV et classé seulement en REP, verrait sa bonification passer de 400 pts à 160 pts à l'issue de la phase de transition. On pourrait presque considérer cela comme une incitation à la mutation. En passant un concours national, les collègues acceptent de quitter leur région d'origine. Ils et elles n'en construisent pas moins des projets de vie, prévoient de rejoindre leur famille et leurs amis après quelques années... Chacun-e a préparé un projet professionnel, chacun a des aspirations personnelles... Beaucoup ont ainsi choisi de s'investir dans un établissement classé pour bénéficier d'une mutation plus rapide. Il est à prévoir que beaucoup ne s'y retrouvent pas.

Au regard du système de bonifications éducation prioritaire mis en place par la récente réforme et des effets néfastes qu'il produit on peut vraiment s'interroger sur le bien fondé de cette réforme et les objectifs de ses concepteurs.

Dans ces circonstances, on peut s'attendre à un nombre important de mutations dans les 3 ans, avec des conséquences prévisibles : nouvelle inflation des barres, mécontentement généralisé car beaucoup de projets de mutation échoueront, instabilité des équipes, qui sera aggravée d'ailleurs par la suppression programmée de la bonification APV des 8 ans...

Pour SUD éducation le ministère doit remettre à plat la réforme de l'éducation prioritaire ainsi que les règles du mouvement. Aucune réforme ne doit léser les collègues et mettre en cause les besoins pédagogiques des élèves.

De plus il est urgent de rompre avec l'austérité et de créer des postes à hauteur des besoins !

Les élus SUD Éducation
à la CAPA certifiés de l'académie de Montpellier.